

## Formation en ligne

La formation à distance est un moyen de plus en plus utilisé tant par les écoles que par l'entreprise privée pour les personnes qui désirent se perfectionner. Elle s'adapte mieux à la vie moderne des travailleurs et travailleuses.

La Commission de la construction du Québec (CCQ) a développé une version « apprentissage mixte » de plusieurs formations où la portion théorique se réalise en ligne et la partie pratique, dans un centre de formation professionnelle.

La portion théorique, offerte en tout temps sur le Web lorsque la formation a été convoquée, peut être complétée en plusieurs étapes et remplace une journée complète ou plus de formation. Il ne reste ensuite qu'à compléter la partie pratique du cours.

Les participants disposent de trois à six semaines (selon la formation choisie) pour compléter la portion théorique en ligne préalablement à la portion pratique. Une fois l'évaluation de la formation en ligne réussie, les participants sont ensuite convoqués à la portion pratique offerte dans un centre de formation.

Le participant doit compléter son évaluation de la formation théorique en ligne dans un délai de trois semaines. Cependant, le contenu Web du cours demeure accessible au participant qui le demande, pour révision, jusqu'à ce qu'il suive la portion pratique de la formation.

Les formations en ligne actuellement offertes par la CCQ sont :

### ***Chariot élévateur télescopique (formation en ligne et pratique)***

- Partie théorique : 2 heures
- Partie pratique : 8 heures

### ***Nacelle aérienne et plateforme élévatrice (formation en ligne et pratique)***

- Partie théorique : 3 heures
- Partie pratique : 8 heures

### ***Signalisation et gréage pour levage et manutention à l'aide d'une grue (formation en ligne et pratique)***

- Partie théorique : 5 heures
- Partie pratique : 18 heures

### **Mesures incitatives**

Pour la partie en ligne de la formation, les participants reçoivent un montant incitatif de 25 \$. Les apprentis n'ayant pas atteint le maximum de crédits de formation recevront 3 heures en crédit pour la réussite de cette formation.

Pour la portion pratique, les participants recevront les [mesures incitatives](#) correspondant à leur situation. Aussi, les apprentis n'ayant pas atteint le maximum de crédits de formation, recevront des heures en crédit pour la portion pratique.

Les deux parties de la formation devront être réussies pour que le participant obtienne son « Attestation de formation professionnelle » démontrant la réussite du cours.

## Activités offertes par les associations d'employeurs et d'entrepreneurs

Le Répertoire des activités de perfectionnement 2022-2023 présente une offre diversifiée d'activités offertes par des associations d'employeurs et d'entrepreneurs.

### Classement des activités offertes par les associations d'employeurs et d'entrepreneurs dans le Répertoire des activités de perfectionnement :

Les activités des associations d'employeurs et d'entrepreneurs sont maintenant classées par ordre alphabétique parmi les cours offerts par la CCQ, soit dans la section *Activités de perfectionnement* ou dans la section *Activités multimétiers et occupations*.

Afin de vous aider à les retrouver rapidement, le **nom de l'association** a été ajouté devant le titre du cours.

Prenez note que certaines activités des associations d'employeurs et d'entrepreneurs sont également reconnues dans le cadre de l'obligation de formation (article 7). Celles-ci sont marquées d'un astérisque (\*) ou du logo 

### Mesures incitatives lors du suivi d'une activité offerte par une association d'employeurs ou d'entrepreneurs :

Si vous êtes admissible aux mesures incitatives, vous recevrez automatiquement, par la poste, les mesures incitatives auxquelles vous avez droit. Aucune demande de remboursement ne doit être effectuée.

C'est sur votre lettre de convocation à l'activité que sera confirmée votre admissibilité à recevoir ou non des mesures incitatives.